



Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
« LA GOUTTE D'EAU »
ADHESION 202

Partie à lire et à conserver par l'adhérent

Les objectifs de notre association :

- monter un partenariat entre des producteurs et des consommateurs basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance.
- favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût.

La cotisation annuelle de janvier à décembre sert à couvrir les frais de photocopies, d'envoi de courrier et de téléphone, des assemblées générales, de relation avec les producteurs, etc.

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association fonctionne sur le mode **du partage des tâches et du bénévolat**. Contribuez par votre présence, votre confiance et **votre participation** à poursuivre cette action de maintien et de développement de l'agriculture paysanne.
 D'avance merci !

Toute personne adhérant à l'association **s'engage à prendre connaissance**

- **DES CHARTES des AMAP** et de l'agriculture paysanne
- **DU REGLEMENT INTERIEUR*** de l'association
 - Visibles sur le site
- Et **A LES RESPECTER**

Je soussigné(e) :

membre du CA de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de « LA GOUTTE D'EAU » déclare avoir reçu

de Mr Mme

la somme de 10€ * Payé en : chèque

5€* du 1/09 au 15/11 Espèces

Fait à Loire Authion, le

Signature

*1€ est reversé à l'InterAmap du Maine et Loire

Sites Web : <http://amap-goutte-eau.fr>
 courriel : amapdelagouttedeau@laposte.net

ADHESION
du 1^{er} janvier au 31 décembre 202



Partie à remplir lisiblement

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Email : (écriture lisible)

Je m'engage à participer comme « permanent » aux distributions
(à la demande des producteurs).

Je m'engage à prendre connaissance :

- **DES CHARTES des AMAP** et de l'agriculture paysanne,
- **DU REGLEMENT INTERIEUR** de l'association
- Et à **LES RESPECTER**

Le montant de la cotisation annuelle est de **10 euros**. Il couvre l'année suivante à partir du 15 novembre. (chèque à l'ordre de **AMAP DE LA GOUTTE D'EAU**).

Pour les nouveaux adhérents du 1^{er} septembre au 15 novembre -cotisation de 5€.

Payé par Chèque Bancaire
 en espèces

Fait à _____ le : _____
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Merci de préciser les contrats souscrits

<input type="checkbox"/>	Légumes
<input type="checkbox"/>	Pain
<input type="checkbox"/>	Œufs
<input type="checkbox"/>	Rillettes terrine Poule
<input type="checkbox"/>	Fromage brebis
<input type="checkbox"/>	Pommes et jus
<input type="checkbox"/>	Farine
<input type="checkbox"/>	Miel
<input type="checkbox"/>	Fruits corse
<input type="checkbox"/>	Volailles
<input type="checkbox"/>	Merguez
<input type="checkbox"/>	Porc
<input type="checkbox"/>	Rillettes Porc, pâtés
<input type="checkbox"/>	Viande bovine
<input type="checkbox"/>	Poissons
<input type="checkbox"/>	Fromage chèvre
<input type="checkbox"/>	Agneau
<input type="checkbox"/>	Galettes crêpes
<input type="checkbox"/>	Huiles
<input type="checkbox"/>	Lentilles
<input type="checkbox"/>	Tisanes
<input type="checkbox"/>	Châtaignes

Comment avez-vous connu l'AMAP de la Goutte d'Eau?

Document à remettre accompagné du règlement :

- lors de la distribution à **Daniel Cesbron ou Bernadette Faligant**
- ou à adresser à **Bernadette Faligant** 21 lotissement les Moulins- Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion